



AVIS DE PROROGATION DE LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS DE PROJETS

Mécanisme des subventions de contrepartie — PRETE Nyunganira

Dans le cadre de l'Appel à projets relatif au Mécanisme des subventions de contrepartie du Projet PRETE – NYUNGANIRA, l'Unité de Gestion du Projet (UGP PRETE) informe le public en général et les candidats potentiels en particulier que la date limite de soumission des dossiers de candidature, initialement fixée au 5 septembre 2026 à 23h59, est prorogée.

La nouvelle date limite de soumission est fixée au **12 septembre 2026 à 23h59**.

Toutes les autres conditions et dispositions prévues dans l'Avis d'appel à projets et les Termes de référence demeurent inchangées.

Les candidats potentiels sont invités à prendre les dispositions nécessaires afin de soumettre leurs dossiers complets dans les délais impartis, conformément aux modalités précisées dans l'Avis d'appel à projets et les Termes de référence relatifs au Mécanisme des subventions de contrepartie du Projet PRETE – NYUNGANIRA.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la plateforme : www.subco-prete.bi

Fait à Bujumbura, le 27.08/2026

Madame Béatrice NZEYIMANA
Coordonnatrice du Projet PRETE – NYUNGANIRA




